

Informations

Pré-requis

Aucun prérequis

Public visé

Tout électricien ou électromécanicien chargé d'assurer des travaux, des dépannages, des consignations et des interventions/essais en basse tension.

Lieux

Martigues	Marseille
41 Av. José NOBRE	9 rue du Laos
ZI Ecopolis 13500	13015 Marseille

Durée

14 heures – 2 jours

Pédagogie

Méthode

Apprentissages alternés : théorie et pratiques
Animation sur mise en situation professionnelle (MEP)

Moyens pédagogiques et description des locaux

Salle de cours (dont salle numérique)
Supports pédagogiques
Centre de ressources

Moyens techniques

Salle mise à disposition par l'entreprise (intra) ou dans une de nos salles (inter) + ordinateur, valise comprenant le matériel électrique et EPI, paperboard, vidéoprojecteur.

Evaluation

Evaluation intermédiaire d'acquisition des connaissances techniques, par mise en situation professionnelle. (MEP)
Entretien individuel

Encadrement

La progression pédagogique et le suivi du stagiaire sont réalisés par un formateur qualifié en pédagogie

Modalités d'admission

Entrée et sortie permanentes
Test de positionnement, confirmant les prérequis et les compétences métiers.
Délai d'accès : 10 à 30 jours

Effectif

3 à 10 stagiaires maximum par groupe

FORMATION PREALABLE A L'HABILITATION ELECTRIQUE BS

Formacode 24047,24089

Cette formation a pour but de faire prendre conscience de tous les risques liés à l'électricité, de savoir comment s'en protéger afin de travailler en sécurité permet de réaliser des interventions élémentaires

Objectif (s) Pédagogique (s)

A la fin de la formation, les stagiaires seront capables de :

- ✓ Exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement simples et des manœuvres dans le respect des textes et de la norme NF C-18510

Programme

- ✓ Connaître les notions élémentaires liées à l'électricité :
- ✓ Travailler en sécurité dans un environnement électrique
- ✓ Réaliser en toute sécurité un raccordement, un remplacement ou une manœuvre
- ✓ Réagir face à un accident

Réglementation sur l'habilitation

Ce que dit la loi à propos de l'habilitation électrique

Article R4544-10 :

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3

Norme NF C18-510 :

Tous les personnels, qui dans le cadre de leur travail ont accès ou s'approchent des installations électriques, doivent bénéficier d'une formation adaptée aux tâches confiées et leur environnement. Cette formation est destinée à leur faire connaître les dangers de l'électricité ainsi qu'à leur apprendre à s'en prémunir. Les électriciens sont bien sûr les premiers concernés, mais aussi tous ceux que leur travail amène à côtoyer de près les installations électriques.

Certification

Habilitation :

- ✓ *Avis d'aptitude à l'habilitation électrique BS*

(Pour obtenir l'habilitation électrique BS, le stagiaire devra avoir validé lors du QCM et de la mise en pratique, l'ensemble des compétences du référentiel de compétences).

- ✓ *Attestation de fin de formation avec synthèse*

Perspectives après la formation

- ✓ *Ce n'est pas un métier mais une formation : elle vient avant tout renforcer vos compétences professionnelles dans l'exercice de votre métier dans le bâtiment.*



Informations

Accessibilité

Accessibilité des locaux aux personnes ayant un handicap. Nos référents handicap/AFEST et mobilité sont présents sur site.

Les débouchés

Cette habilitation renforce l'employabilité d'une personne formée et diplômée d'un titre ou d'une certification professionnelle d'un métier du bâtiment.

Elle peut déboucher sur une formation en E.E.B.

Coût de la formation

De 18 € / heure

Les informations de tarif ne sauraient être considérées comme constituant une offre contractuelle.

Financement OPCO (Constructys, FAFCEA,...) ou personnel.

Niveau de prise en charge fixé par la Branche de l'entreprise.

Devis sur demande

Pour toute étude personnalisée, CONTACTEZ – NOUS

- Tel : 09.54.35.98.62
- contact@artech-formation.fr
- Site : www.artech-formation.fr

Pour suivre l'actualité :

Nos pages [Facebook](#) et [LinkedIn](#)